

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-105

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 9 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bary - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DEAGE, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON

MM. BAILLY, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 16

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNES DE HAUTE-SAVOIE - REALISATION DE DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-SAVOIE - MARCHES D'ETUDES

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière d'éclairage public et de maîtrise de la demande en énergie, le SYANE souhaite engager un diagnostic sur les installations d'éclairage public sur le territoire de Haute-Savoie.

Pour permettre la réalisation de l'opération, le SYANE a lancé une consultation de bureaux d'études spécialisés par voie d'accord-cadre multi-attributaires (limité à 4 titulaires maximum) avec remises en concurrence, en application des articles R.2162-4 à R.2162-12 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum financier de 214.000 € HT.

Le candidat propose un prix unitaire plafond par objet diagnostiqué (foyer lumineux ou armoire). S'il est retenu, il s'engage à proposer, lors de chaque remise en concurrence, un prix unitaire qui ne pourra dépasser le prix unitaire plafond.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa date de prise d'effet et pourra être reconduit tacitement par période d'un an, dans la limite de trois reconductions.

Suite à cette mise en concurrence, le pouvoir adjudicateur a retenu les quatre meilleures offres au regard des critères du règlement de consultation.


- ACERE
- Inergie Adapt
- Ombres et Lumières
- Groupement Alpha JM/ CICL

Les titulaires de l'accord-cadre seront invités à remettre une offre à chaque sollicitation du pouvoir adjudicateur, dès la survenance d'un besoin, dans le cadre de marchés subséquents.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A approuver l'accord-cadre,
2. A autoriser le Président à le signer avec les candidats retenus,
3. A autoriser le Président à signer les marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

